

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 14 janvier 2016 à 18h30, Au siège de GRAND LAC

PRESENTS : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
3	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
4	AIX LES BAINS	T	Jérôme DARVEY	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
5	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	
9	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
10	AIX LES BAINS	T	Jean-Jacques MOLLIE	
11	AIX LES BAINS	T	Nathalie MURGUET	
12	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Noël DAMIEN
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Monique BELLE
14	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
17	DRUMETTAZ CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
18	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
19	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
20	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
21	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Robert COLICCI
22	MOUXY	T	Salvator FAZIO	
23	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
24	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
25	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
26	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
27	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS	
28	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

29	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après l'approbation du compte rendu et avant la 1 ^{ère} délibération
30	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
31	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	Pouvoir de Nicolas CHAPUIS
32	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
33	VOGLANS	T	Martine BERNON	

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Isabelle MOREAUX JOUANNET
AIX LES BAINS Claudie FRAYSSE
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS Jean-Claude CAGNON
AIX LES BAINS Marie-Alix BOURBIAUX
AIX LES BAINS Serge GATHIER
AIX LES BAINS Véronique DRAPEAU
BOURDEAU Monique BELLE
LE BOURGET DU LAC Pierre HOCHARD
LE BOURGET DU LAC Françoise CARON
LE BOURGET DU LAC Noël DAMIEN
BRISON SAINT INNOCENT Florence DUNOYER
DRUMETTAZ CLARAFOND Nicolas JACQUIER
MERY Eudes BOUVIER
MERY Nathalie FONTAINE
LE MONTCEL Robert COLICCI
PUGNY CHATENOD Jean-Guy MASSONNAT
TREVIGNIN Nicolas CHAPUIS
VIVIERS DU LAC Robert AGUETTAZ
VIVIERS DU LAC Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel
GRAND LAC GIMOND Frédéric
GRAND LAC REVOL Martine
GRAND LAC VERDENAL Olivier
GRAND LAC GRAVIER Françoise
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle
GRAND LAC QUAY THEVENON Eline

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 140 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 33 présents (33 titulaires), et 48 votants.

Jean-Marc Drivet est désigné secrétaire de séance.

FINANCES**AP/CP 009 – Réhabilitation des déchetteries - Ouverture**

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le président propose au Conseil communautaire de gérer la réhabilitation des déchetteries en (AP/CP).

Au sens du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure pouvant être engagée pour le financement des investissements.
- Les Crédits de Paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement sur les AP correspondantes.

La gestion en AP/CP offre :

- Une vision pluriannuelle de la programmation des projets par un affichage du coût global,
- Une lisibilité améliorée du budget par l'inscription uniquement des dépenses à réaliser sur l'année,
- Une gestion assouplie des programmes par la suppression des reports de crédits en N+1 avant le vote du budget.

L'AP/CP représente l'interface entre la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le budget (principe d'annualité). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil.

Les éléments de l'opération sont les suivants :

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	Réhabilitation des déchetteries
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	137
Montant initial de l'opération :	2 340 000 euros T.T.C.
DEPENSES	
Dépenses programmées 2016	1 200 000,00
Dépenses programmées 2017	1 140 000,00
TOTAL	2 340 000,00
FINANCEMENTS	
Subventions attendues	0,00
Emprunt théorique	2 340 000,00

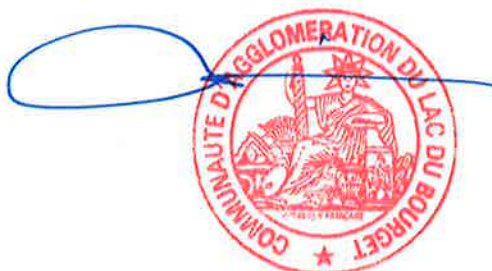
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2016

**Le Président,
Dominique DORD**

- Délégués en exercice : 60
- Présents : 32
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 009 - Réhabilitation des déchetteries- ouverture

Date de transmission de l'acte : 18/01/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2016

Numéro de l'acte : d1231 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160114-d1231-DE

Date de décision : 14/01/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres